

[Texte]

The Joint Chairman (Senator Deschatelets): Pugsley.

Mr. Ellis: . . . Pugsley. There was no use defined for that piece of land yet. So, a beautiful home and others along with it, are in limbo because the NCC decided that this would be a nice piece of land to have. Granted, in the national interest, if we can define a reason to take some land such as this, I really have no objection. I have been through expropriations in municipalities and I know what it is like. In one other part here, the brief says that

Clearly the federal government has a legitimate and recognized planning role in the national capital region . . .

And it goes on and talks about national interest and aspirations again. And it says

Although provincial and municipal authorities have exclusive responsibility for local concerns . . .

And you have to read into that, that never the twain shall meet. Ladies, gentlemen and Mr. Chairman, I think that is the whole problem. I think there is a time when the NCC can and should assist in the development, use their money and their muscle to help, but it is not necessarily true that the local, the regional interests are entirely different from that of the national. I think, Mr. Chairman, I have probably gone 10 minutes.

The Joint Chairman (Senator Deschatelets): Indeed, your time has expired. Thank you, Mr. Ellis. I would like just to mention something. Since you raised the case of Mr. Pugsley, there was another case in Rothwell Heights. There was a consensus at the last meeting on Thursday that both Joint Chairmen would send the printed issue of the deliberations. This can be done today, I am told, because the printed issue just arrived this morning. Then we will receive the views of the NCC about these two cases.

M. Gallant: Monsieur le président, je ne voudrais pas m'engager dans une discussion . . .

• 1705

Le coprésident (Le sénateur Deschatelets): Non, non.

M. Gallant: Je voudrais tout simplement répéter l'offre que nous avons faite, à savoir: que nous sommes prêts, n'importe quand, à répondre à chacune des accusations qui ont été portées contre la CCN. Et en ce qui concerne l'article de la Loi auquel M. Ellis a fait allusion, je voudrais tout simplement souligner que plus des trois quarts du budget d'immobilisation de la CCN est précisément dépensé dans des programmes conjoints où d'un côté, c'est la Municipalité régionale de l'Outaouais et la province du Québec, et de l'autre côté c'est la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton qui sont les maîtres d'œuvre. Donc, nous participons, nous assistons, nous aidons la réalisation de certains services régionaux.

The Joint Chairman (Senator Deschatelets): I would like to remind honourable members that when we have mentioned the time limits this includes the questions as well as the answers.

[Interprétation]

Le coprésident (sénateur Deschatelets): Pugsley.

M. Ellis: . . . Pugsley. On n'a pas encore établi l'utilisation qui sera faite de ce terrain. Ainsi, voilà de belles maisons dont on ignore le sort éventuel parce que la CCN a décidé qu'il serait bon de se l'approprier. Je conviens que s'il est vraiment de l'intérêt national de s'approprier un terrain tel que celui-ci, il faut que cela se fasse; je n'ai aucune objection à cela. J'ai déjà vécu des cas d'expropriation dans des municipalités et je sais de quoi il en retourne. On dit également dans le mémoire, à un autre endroit:

Il est donc évident que le gouvernement fédéral a un rôle légitime et reconnu à jouer dans l'aménagement de la région de la Capitale nationale . . .

On parle ensuite des aspirations et des intérêts du peuple canadien. On ajoute alors:

Il incombe exclusivement aux autorités provinciale et municipale de résoudre les problèmes locaux de la région . . .

Il faut évidemment lire entre les lignes que les deux intérêts ne peuvent pas être unis. Mesdames, messieurs et monsieur le président, je pense que c'est là la partie essentielle du problème. Je pense qu'il existe des situations où la CCN peut apporter une certaine aide et devrait le faire en vue de l'aménagement; elle peut utiliser son argent et son pouvoir en vue de fournir de l'aide mais il n'est pas nécessairement vrai que les intérêts locaux ou régionaux soient entièrement différents de l'intérêt national. Je pense, monsieur le président, avoir parlé pendant 10 minutes.

Le coprésident (sénateur Deschatelets): Cela est vrai, votre temps s'est écoulé. Merci, monsieur Ellis. J'aimerais simplement mentionner quelque chose. Puisque vous avez soulevé la question de M. Pugsley, il y avait un autre cas dans Rothwell Heights. A la réunion de jeudi, les membres du Comité se sont mis d'accord pour que les deux coprésidents fassent parvenir un exemplaire des procès-verbaux et témoignages de ce Comité. On m'informe qu'il est possible de le faire dès aujourd'hui, puisque le fascicule nous a été envoyé ce matin. Nous entendrons ensuite le point de vue de la CCN au sujet de ces deux cas précis.

Mr. Gallant: Mr. Chairman, I do not want to take part in a discussion . . .

The Joint Chairman (Senator Deschatelets): No, no.

Mr. Gallant: I would simply like to repeat our offer, that is, that we are always ready to answer to all of the accusations made against the NCC. As regards the act mentioned by Mr. Ellis, I would merely like to stress that more than three quarters of the NCC's capital assets budget is spent on joint programs: on one side of the river, the Outaouais Regional Community and the Province of Quebec supervise the work, and on the other side of the river, it is the Regional Municipality of Ottawa-Carleton. Thus, we participate and assist in the realization of certain regional services.

Le coprésident (le sénateur Deschatelets): Je tiens à rappeler aux membres du Comité que lorsqu'on a parlé des limites de temps, cela s'appliquait autant aux questions qu'aux réponses.